



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 23 juin 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Membres présents : 16

BALARAN Jean-Marc, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène, MALIET Thierry, MANUEL Christian, RECOULES Vincent, SAN ANDRES Thierry, VEDEL Adeline.

Membres excusés : 4

MALATERRE Guy, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, REDO Aline.

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	16	Voix délibératives	16

DELIBERATION N° 2026/06/23-01 : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DES BUREAUX DES 22 AVRIL ET 26 MAI 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance, puis arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Président rappelle donc les différents points examinés lors de la séance du bureau du 22 avril et celle du 26 mai 2026.

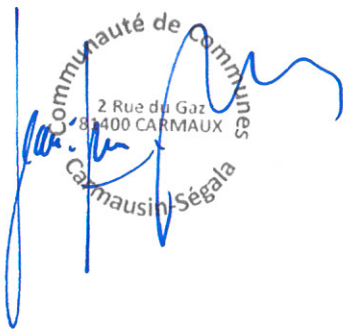
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE les procès-verbaux de séance des bureaux du 22/04 et 26/05/2026.

Fait et délibéré le 23 juin 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le